

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

09/04/2025

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

07 pouvoirs : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves à M. VITTOZ Philippe, M. BERTHOLLIER Christian à M. REGALLET Paul, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle, Mme YACONO Céline à M. LECOCQ Pascal.

05 absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS ET D'OUTILS INFORMATIQUES ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2023-13 du 25 mai 2023 approuvant les statuts de la communauté de communes Val Guiers ;

Considérant qu'en tant que bénéficiaire du dispositif national « Conseiller numérique », la communauté de communes s'est dotée d'un certain nombre d'équipements numériques afin de faciliter la médiation numérique auprès des publics éloignés de ces outils ;

M. le Président :

EXPOSE que le réseau des conseillers numériques de Savoie est très actif et permet l'organisation de nombreux partenariats entre les territoires. A ce titre, le service Vie locale de la communauté de communes Val Guiers a reçu une demande de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette pour le prêt d'un robot « THYMIO » durant les vacances

d'avril 2025. Le prêt permettra au conseiller numérique mutualisé du Lac d'Aiguebelette et de Yenne d'organiser une animation de médiation numérique à l'attention du jeune public.

INFORME que le prêt de matériel est gratuit sous réserve de la signature d'une convention imposant notamment la prise en charge du matériel en cas de dégradation et/ou de perte.

Après avoir été lu à l'assemblée, le projet de convention est soumis au vote.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention.

➤ **APPROUVE** le projet de convention de prêt gratuit d'un robot « THYMIO » au conseiller numérique du Lac d'Aiguebelette durant les vacances d'avril 2025 ;

➤ **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la convention et signer tous documents nécessaires.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 22/04/2025,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Georges CAGNIN